



MAAT KA COACHING

Organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 84 73 02 42 673 auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes et certifié QUALIOPI au titre des actions de formations.

Programme de formation: PREVENIR LE HARCELEMENT SEXUEL, LES AGISSEMENTS SEXISTES, ET LES DISCRIMINATIONS AU TRAVAIL ET AGIR

PUBLIC CONCERNÉ

- Dirigeant.e.s, chef.fes d'entreprise de TPE, PME, grandes entreprises, cadres, managers, personnels des ressources humaines, professions libérales, salarié.e.s, représentant.e.s du personnel, référent.e harcèlement sexuel, membres du CSE, syndicats, membres commission égalité professionnelle, toute personne voulant se former aux formes de harcèlements, agissements sexistes, et discriminations au travail

PRÉ-REQUIS

- Aucun

FORMAT

- Présentiel ou en ligne

NOMBRE DE STAGIAIRES:

- Présentiel: en petit groupe de 3 à 15 personnes,
- En ligne: à partir de 3 personnes et pas de limite max du nombre de personnes

OBJECTIFS

- Connaître les notions juridiques et les sanctions en matière de harcèlement sexuel, agissements sexistes et discriminations,
- Connaître les obligations de l'employeur en matière de harcèlement sexuel, agissements sexistes et discriminations,
- Etre capable d'identifier les situations à risque,





MAAT KA COACHING

Organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 84 73 02 42 673 auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes et certifié QUALIOPi au titre des actions de formations.

- Mettre en place les actions pour éviter les situations de harcèlement sexuel, agissements sexistes et discriminations,
- Agir ou réagir selon son statut face à une situation de harcèlement sexuel, d'agissement sexiste ou de discrimination,
- Informer et conseiller la victime,
- Sanctionner l'auteur,
- Connaître les procédures de signalement, enquête, droit de retrait,
- Connaître les procédures judiciaires : procédure prud'homale, procédure pénale.

DUREE

- 2 jours, 7 heures par jour, 14 heures au total

PROGRAMME DETAILLE :

1. INTRODUCTION

2. LE HARCELEMENT SEXUEL

- Connaître les notions juridiques du harcèlement sexuel : évolution légale, lois, ANI 2010, définition, caractéristiques,
- Connaître les sanctions civiles et pénales,
- Exercices pratiques à travers des cas de jurisprudence et de situations : identifier s'il s'agit de situations de harcèlement sexuel,
- Mettre en place une méthode en cas de dénonciation ou d'identification de situations de harcèlement sexuel,
- Apprendre à réagir selon son statut,
- Connaître le rôle du référent harcèlement sexuel, le droit de retrait, le signalement, la procédure d'enquête, les sanctions possibles, la procédure prud'homale et la procédure pénale (preuves...).

3. LES AGISSEMENTS SEXISTES

- Connaître les notions juridiques des agissements sexistes : évolution légale, lois, ANI 2010, définition, caractéristiques,
- Connaître les sanctions civiles et pénales,
- Définir les agissements sexistes : blagues, drague...
- Exercices pratiques à travers des cas de jurisprudence et de situations : identifier s'il s'agit de situations d'agissements sexistes,
- Mettre en place une méthode en cas de dénonciation ou d'identification de situations d'agissements sexistes,
- Apprendre à réagir selon son statut,





MAAT KA COACHING

Organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 84 73 02 42 673 auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes et certifié QUALIOPi au titre des actions de formations.

- Connaître le rôle du référent harcèlement sexuel, le droit de retrait, le signalement, la procédure d'enquête, les sanctions possibles, la procédure prud'homale et la procédure pénale (preuves...).

4. LES DISCRIMINATIONS, INEGALITES DE TRAITEMENT

- Connaître les notions juridiques de discriminations et d'inégalités de traitement : évolution légale, lois, ANI 2010, définition, caractéristiques,
- Connaître les sanctions civiles et pénales,
- Le recrutement, salaires, évolution...
- Apprendre à réagir selon son statut,
- Connaître le rôle du référent harcèlement sexuel, le droit de retrait, le signalement, la procédure d'enquête, les sanctions possibles, la procédure prud'homale et la procédure pénale (preuves...).

5. OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR, LES MOYENS ET ACTIONS

- Connaître les obligations auxquelles sont soumis les employeurs,
- Connaître les outils et les ressources en matière de Harcèlement sexuel, agissements sexistes, discriminations, et les leviers de lutte contre les violences sexistes et sexuelles,
- Sensibiliser aux stéréotypes de sexe et au sexisme, biais sexistes.

METHODE PÉDAGOGIQUE

- Apports théoriques solides
- Videos
- Études de cas pratiques
- Exercices pratiques
- Travail en atelier
- Jeux tests quiz sur téléphone portable
- Interaction : les participant.e.s peuvent poser des questions en temps réel

EVALUATION

- Feuille d'émargement
- Évaluation par la formatrice tout au long de la formation
- Questionnaire de satisfaction en fin de formation





MAAT KA COACHING

Organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 84 73 02 42 673 auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes et certifié QUALIOP1 au titre des actions de formations.

MODALITÉS D'ACCÈS

- Lieu : dans les locaux de Véronique GUIDO à CHAMBERY, ou à distance via lien ZOOM ou tout autre lien de connexion sécurisé
- Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous recommandons de nous contacter avant votre inscription. Nous pourrions ainsi vous détailler les possibilités d'accueil pour vous permettre de suivre la formation ou vous orienter si besoin vers les structures spécialisées.
- Dates : tout au long de l'année ou sur demande
- Les formations en INTRA ont lieu dans les locaux de l'entreprise cliente.

TARIF

- Formation en INTER : 1200 € HT pour les deux jours, soit 1440 € TTC (organisme soumis à TVA)
- Formation en INTRA: Ce programme peut être également mis en place en entreprise: pour les tarifs n'hésitez pas à nous contacter pour un devis, formation pouvant être prise en charge par l'OPCO ou FAF.

INTERVENANTE

- Véronique GUIDO, Avocate depuis janvier 2004, diplômée du centre de formation à la profession d'avocat de GRENOBLE, médiatrice auprès de la Cour d'appel de CHAMBERY, et Master Coach certifiée professionnelle de l'école internationale de Coaching de Genève

CONTACT

- Véronique GUIDO
- contact@maatka.fr
- <https://www.maatka.fr>

V1
NOVEMBRE.2023

